

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23/09/2026

Mobilians rencontre la Délégation interministérielle à la sécurité routière pour trouver des solutions et accompagner les professionnels et les automobilistes sur leurs démarches d'immatriculation

Mobilians impliqué depuis 2007 dans la gestion du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) a émis de nombreuses alertes auprès des pouvoirs publics en faveur d'une modernisation en profondeur du dispositif afin de renforcer sa sécurité, sa pérennité et le service aux automobilistes.

Pourtant, les nouvelles conditions d'habilitation entrées en vigueur le 1^{er} août dernier provoquent de fortes inquiétudes chez les professionnels. Mobilians rencontrera prochainement la Déléguée interministérielle à la Sécurité routière, pour présenter les attentes de ses adhérents et échanger sur des pistes de solutions visant à favoriser l'accès à ce service essentiel pour les automobilistes.

Alors que les fraudes et les cyberattaques liées au SIV se sont fortement développées en 2025 et en 2026, les pouvoirs publics ont engagé **un renforcement des conditions d'habilitation des professionnels de l'automobile** entrées en vigueur le 1^{er} août dernier. Parmi les principales évolutions figurent notamment l'obligation pour les professionnels habilités de disposer d'un coffre-fort numérique, la justification d'une activité automobile exercée depuis plus de trois ans, ainsi que le respect d'un volume minimal de 200 opérations d'immatriculation réalisées annuellement. Cette dernière condition provoque une vive inquiétude chez les professionnels habilités et un fort mécontentement puisque des investissements en coffre-fort numérique leur ont été demandés avant l'été.

Interrogé lors des travaux préparatoires, Mobilians avait pourtant indiqué que ces critères ne devaient pas être retenus, car non significatifs pour s'assurer du sérieux et de la qualité d'un professionnel de l'automobile.

En date du 9 septembre, Mobilians a lancé un sondage auprès de ses adhérents, enquête confirmant ses craintes, puisque 67% des répondants sont aujourd'hui susceptibles de perdre leur habilitation au SIV ; 40% d'entre eux réalisant moins de 100 opérations. Ces retraits d'habilitation vont provoquer la perte d'un service de proximité à l'heure de la désertification administrative. Parallèlement, une vive inquiétude des négociants

automobiles se fait sentir puisque leurs obligations déclaratives vont être impactées en raison des délais de traitement dans les CERT déjà en sous-effectifs.

Les professionnels de l'automobile aujourd'hui concernés, s'ils comprennent la nécessité de sécurisation des accès SIV, sont inquiets par ces nouvelles dispositions qui pénalisent leur activité et le service aux automobilistes.

Dans ce contexte de disparition progressive d'un service aux usagers, Mobilians a proposé des rencontres en préfectures et avec les députés en circonscription pour trouver des pistes de solutions, ainsi qu'un échange très prochainement avec la Déléguée interministérielle à la Sécurité routière.

Mobilians tiendra ses adhérents informés des résultats de ces actions, importantes pour le devenir de ce service aux automobilistes dans les territoires.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145.000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.